### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 AVRIL 2015**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 28 Avril 2015 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de **Madame DESJOYAUX Armelle**, Maire.

Conformément à l'article L.2122.15 du CGCT, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité Monsieur Thierry PAILLEUX en qualité de secrétaire de séance.

#### **DATES DES PROCHAINES REUNIONS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les dates des prochaines séances du Conseil Municipal. Les dates retenues sont le mardi 2 Juin 2015 à 20 heures et le Jeudi 2 Juillet 2015 à 20 Heures.

#### APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu du 26 Mars 2015 est adopté à l'unanimité.

#### DECISONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS COMMANDE DE - DE 15 000 € HT

Date	Fournisseur	Intitulé	Montant
			Commande
17/04/2015	A3WEB	CREATION SITE INTERNET	2 750 € HT
17/04/2015	ISP	CREATION FOURNITURE ET LIVRAISON MAGAZINE	3 000 € HT (40
		MUNICIPAL ANNUEL	pages)
27/04/2015	CEBTP	ETUDE GEOTECHNIQUE ACCESSIBILITE MAIRIE	1 200 € HT

#### DECISONS PRISES PAR DELEGATION - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

#### **NEANT**

# 01. RECRUTEMENT D'UN CONTRAT AIDE POUR 22 HEURES PAR SEMAINE POUR 6 MOIS Délibération 30/2015

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire faire à un accroissement temporaire d'activité des services techniques il convient d'avoir un renfort de personnel pendant 6 mois (Déménagement de la mairie, de la garderie et de la bibliothèque, Entretien et arrosage des espaces verts, divers travaux ...). Madame le Maire propose de signer un CUI de 6 mois pour 22 heures par semaine.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE la signature d'un CUI de 6 mois pour 22 heures par semaine, AUTORISE Madame le Maire à diffuser l'offre d'emploi, AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat correspondant et la demande de prise en charge par l'état et CHARGE Madame le Maire d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

# 02. MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF Délibération 31/2015

Madame le Maire présente l'avant-projet définitif pour les travaux de mise en accessibilité de la Mairie. Madame le Maire rappelle que le dossier est mené par le Cabinet ACTIV'ARCHI.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux (Hors études et Maîtrise d'œuvre) s'élève à 150 750 € HT. Le détail est le suivant :

Désignation	Montant prévisionnel HT	
Préparation - Maçonnerie RDC	39 000 €HT	
Menuiserie ext alu RDC avec volet roulants électriques	18 000 €HT	
Serrurerie	4 000 €HT	
Menuiseries Intérieures RDC	13 000 €HT	
Porte automatique	4 000 €HT	
Plâtrerie Peinture RDC	17 000 €HT	
Sols et Faïence RDC	11 500 €HT	
Plomberie :	6900 (RDC) +280 (Etage) : 7 180 €HT	
Chauffage	7 600 €HT	
Electricité	21 080 (RDC) + 8 390 (étage) : 29 470 €HT	
TOTAL HT	150 750 € HT	
Soit TOTAL TTC	180 900 € TTC	

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE le dossier d'APD présenté pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 150 750 € HT soit 180 900 € TTC et CHARGE Madame le Maire d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

# 03. CHEMINEMENT PIETONNIER MAIRIE ECOLE CANTINE PARVIS MAIRIE - VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF – Délibération 2015/32

Madame le Maire présente l'avant-projet définitif pour les travaux du cheminement piétonnier entre la mairie, l'école et la cantine.

Madame le Maire rappelle que le dossier est mené par le Cabinet CALAD'ETUDES.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux (Hors études et Maîtrise d'œuvre) s'élève à 160 770 € HT.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE le dossier d'APD présenté pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 160 770 € HT soit 180 900 € TTC et CHARGE Madame le Maire d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

## 04. TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE BELLEGARDE VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF Délibération 33/2015

Madame le Maire présente l'avant-projet définitif pour les travaux de voirie Route de Bellegarde.

Madame le Maire rappelle que le dossier est mené par le Cabinet CALAD'ETUDES.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux (Hors études et Maîtrise d'œuvre) s'élève à 134 530 € HT.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE le dossier d'APD présenté pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 134 530 € HT soit 161 436 € TTC et CHARGE Madame le Maire d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

# 05. TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE BELLEGARDE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE - Délibération 34/2015 - Annulation de la Délibération 11/2015

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le programme de travaux de voirie de la route de Bellegarde a fait l'objet d'une délibération pour une demande de subvention au titre des amendes de police.

Suite au travail du cabinet CALAD'ETUDES, il convient de revoir cette demande.

En effet, si des aménagements de sécurité peuvent être mis en place sur la route de Bellegarde (pour un montant de 18 384 € HT) et il faut également en prévoir vers les abords de l'école sur la Route de Rivas (pour un montant de 25 634 € HT).

Madame le Maire présente les deux projets d'aménagement.

Le projet représentant un coût total de 44 018 € HT, Madame le Maire propose qu'une demande de subvention soit faite au Conseil Général dans le cadre du programme « Amendes de police » 2015, s'agissant d'une opération de sécurité commandée par les exigences de la sécurité routière.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE le dossier des travaux d'aménagement de sécurité (création de trottoir, de stationnement et de plateau traversant) sur la route de Bellegarde et sur la route de Rivas pour un montant global de 44 018 € HT, SOLLICITE le Conseil Général pour une subvention au titre du programme «Amendes de police» 2015, et PREVOIT le financement des travaux hors subvention par prélèvement sur fonds libres.

# 06. DECISION MODIFICATIVE N° 01 - Délibération 35/2015

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la décision modificative n°01.

	Section de fonctionnement					
Compte	Désignation	Dépenses	Recettes			
673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 44 177.63				
6419	Remboursement sur rémunération		+ 4 727.14			
73111	Centimes		+ 31 756			
7322	Dotation de solidarité 2014		+ 31 982			
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	+ 24 287.51				
	TOTAL	68 465.14 €	68 465. 14 €			

Section d'Investissement					
Compte	Désignation	Dépenses	Recettes		
1321 / 103	Subvention Etat (DETR)		+ 30 656 €		
10226	Taxe aménagement		+ 2 784.66		
13251/103	Solde Fond de Concours MDA CCPSG		+ 2 321.93		
2313/103	Travaux Mise Accessibilité Mairie	+ 35 762.59	_		
	TOTAL	+ 35 762.59 €	35 762.59 €		

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE la Décision modificative N°01 pour la section de Fonctionnement et d'Investissement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

<u>Chantiers Educatifs</u>: Le Conseil Général a revu les critères d'attribution des chantiers éducatifs à savoir qu'il faut que les jeunes concernés soient connus et suivis par les services sociaux du Conseil Général. Face à cette situation la municipalité a décidé de ne pas continuer la campagne 2015.

Parking Rue du 19 Mars : Les travaux sont partiellement terminés.

Le futur déplacement des conteneurs verres et textiles de la place de l'école vers le nouveau parking est validé et sera bientôt réalisé.

<u>Salle des fêtes / collecte du verre</u> : Une étude de la CCPSG est en cours pour l'implantation éventuelle d'un nouveau conteneur à verre sur l'esplanade avec l'aménagement d'un pourtour en palissade bois.

### **DATES A RETENIR**

Course la Rivatière : le 1er mai entre 9h et 11h / Remise de bouquet à Rivas

Cérémonies du 8 mai : Rendez-vous à 11h30 devant le Monuments aux Morts - Apéritif servi en Mairie.

Fête du livre Salle de l'ERA les 4-5-6 et 7 Juin 2015

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Armelle DESJOYAUX